



## RECONVERSION DE MILIEUX BOISÉS EN PRAIRIES DANS LE VAL DE SAÔNE

Retour d'expérience d'actions pour les zones humides des vallées du Rhône et de la Saône

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Conservatoire d'espaces naturels  
Rhône-Alpes



« Les vastes ensembles de prairies à très forte valeur écologique ne peuvent être préservés durablement qu'en maintenant l'élevage. Les difficultés économiques de cette filière ont eu des conséquences sur ces milieux naturels (apparition de haies, voire bois) et des impacts sur l'avifaune. L'intervention des pouvoirs publics sur la reconversion en prairies de bois spontanés ou plantés à faible valeur économique peut répondre aux besoins des agriculteurs et aux enjeux relatifs à l'eau et à la biodiversité. »



Localisation des prairies de Manziat

Emmanuel Amor, chargé de projets  
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

### SURFACE RESTAURÉE

7,21 hectares

### DATE DE RÉALISATION

2013 et 2017

### LOCALISATION

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Département de l'Ain  
Communes de Manziat et Saint-Bénigne

### TYPE D'OPÉRATION

Reconversion de bois en prairies humides

### TYPE DE MILIEU

Bois

### OCCUPATION DU SOL

Anciennes zones pastorales

### COÛT TOTAL\*

113 000 €

\* hors valorisation économique des peupleraies

### LE PROJET EN BREF

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a réalisé des actions de reconversion de milieux boisés en prairies sur quatre secteurs différents sur les communes de Manziat et de Saint-Bénigne (01). Des travaux d'abattage d'arbres et de rognage des souches ont été réalisés en 2013 sur deux anciennes parcelles agricoles recolonisées par les ligneux. Des travaux similaires ont été effectués en 2017 sur deux anciennes peupleraies insuffisamment entretenues.

Les objectifs d'un tel projet? Convertir ces milieux boisés en prairies humides afin d'enrichir la diversité floristique, de créer des habitats pour la nidification, de supprimer les perchoirs pour les prédateurs et de fournir des surfaces agricoles proche du village de Manziat.

## POURQUOI CE PROJET ?

Les parcelles concernées par le projet se trouvent dans un ensemble prairial du Val de Saône particulièrement favorable à l'avifaune remarquable. L'abandon des pratiques agricoles d'élevage sur les secteurs du Grand Carré à Saint-Bénigne et du Passoir à Manziat, a entraîné la colonisation spontanée par les ligneux. Cela a réduit les habitats propices à la nidification et favorisé l'implantation de prédateurs. Avant les travaux, aucune espèce remarquable n'a été trouvée sur ces secteurs. Les opérations de reconversion de ces milieux boisés ont pour objectif de favoriser la biodiversité floristique et faunistique.



Boisement spontané d'une ancienne parcelle agricole dans le secteur du Passoir avant restauration en 2013



Peupleraie des Pinoux avant restauration en 2016

L'entretien insuffisant des deux peupleraies du secteur des Pinoux et de la Culaz à Manziat les ont rendues difficilement valorisables économiquement, la commune a alors choisi de confier l'usage de ces parcelles au Conservatoire d'espaces naturels. Le choix de gestion s'est porté vers une reconversion en prairie afin de retrouver des espaces ouverts à dédier à l'agriculture et diminuer les risques de prédation des oiseaux nicheurs.

OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS MENÉES
<p><b>Reconvertir des milieux boisés en prairies :</b></p> <p>1. Deux anciennes parcelles agricoles colonisées spontanément par les ligneux (surface totale : 1 hectare)</p> <p>2. Deux anciennes peupleraies insuffisamment entretenues (surface totale 6,2 hectares)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- abattage des arbres <b>1</b></li> <li>- rognage des souches et broyage <b>2</b></li> <li>- stockage des troncs de peupliers avant revente et mise en plaquettes pour une valorisation économique <b>3</b></li> <li>- labour des parcelles issues des anciennes peupleraies <b>4</b></li> <li>- réensemencement avec du foin collecté sur le site, avec des cultivars (variétés de plantes obtenues en culture) ou avec des espèces sauvages</li> <li>- gestion par fauche avec usage agricole (vente de foin) et pâturage de regain</li> </ul>

## LES INFOS CLÉS

### 5 hectares

C'est la surface de prairies humides rendue disponible pour une action de restauration dans un autre secteur avec enjeu hydromorphologique : l'agriculteur trouve l'équivalent sur les parcelles reconverties qui se trouvent plus près de sa ferme.

### 80 kg

C'est le poids de l'ensemble des graines qui ont été utilisées pour les opérations de réensemencements des parcelles reconverties.

### 14 000 €

C'est la recette issue des ventes de peupliers, qui ont ensuite été valorisés en plaquettes sur le secteur de la Culaz.

## SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ



Cisticole des joncs  
(*Cisticola juncidis*)



Euphorbe des marais  
(*Euphorbia palustris*)

Les deux anciennes parcelles agricoles ont montré une amélioration notable de leur biodiversité.

Dans le secteur du Grand Carré, **4 espèces de plantes remarquables** sont apparues dès 2014 et sont toujours présentes en 2018. Sur ce même laps de temps le **nombre d'espèces floristiques** est passé de 15 à 23.

Deux espèces d'oiseaux remarquables ont pu être observées après restauration sur le secteur du Passoir en période de reproduction, montrant la possible nidification de l'avifaune prairiale. Le cortège floristique présentait seulement **6 espèces en 2014** tandis qu'il en présente **10 en 2018**, dont deux remarquables : la Fritillaire et l'Euphorbe des marais.



## IDÉES À RETENIR

### Un regain économique des anciennes parcelles en peupleraies :

A Manziat, face au faible potentiel économique et au manque de moyens de la commune pour les restaurer, le choix s'est porté sur une solution financièrement avantageuse : la reconversion en prairie permet de recréer un espace à dédier à l'agriculture dont l'entretien ne sera plus à la charge de la commune.

### Un regain écologique des anciennes parcelles agricoles :

La conversion en prairies humides à Saint-Bénigne a démontré son intérêt via l'accroissement de la diversité floristique et du nombre d'espèces remarquables (faunistiques et floristiques).

### Des opportunités de préservation et de restauration écologique engendrées par la relocalisation d'usages :

Les boisements spontanés ou plantations insuffisamment optimisées en marge du lit majeur de la Saône sont plus proches des bourgs et donc des fermes. En les convertissant en espaces exploitables pour l'élevage elles se substituent à des parcelles de prairies plus éloignées à plus forte valeur écologique où des actions de préservation ou restauration peuvent alors être conduites sans contraindre l'économie agricole.

## BILAN

Le gain de biodiversité des anciennes parcelles agricoles colonisées par les ligneux est important. L'apparition d'espèces remarquables et l'amélioration de la diversité floristique est encourageante. L'observation d'espèces d'oiseaux remarquables en période de reproduction est très prometteuse.

Les peupleraies qui étaient difficilement valorisables ont retrouvé une utilité, les espaces ainsi ouverts fournissent des nouvelles terres à dédier à l'agriculture. Un agriculteur est ainsi intéressé par l'exploitation de celles-ci, laissant en conséquence des prairies humides sur d'autres parcelles.

L'abattage des arbres a permis dans tous les cas de supprimer les perchoirs pour les prédateurs et ainsi de favoriser le cantonnement d'oiseaux nicheurs.

## PERSPECTIVES

- Les zones humides libérées par l'agriculteur se situent le long de la Lœze où des restaurations hydromorphologiques pourraient être envisagées.
- Des actions de restaurations similaires sont en discussion pour convertir des peupleraies en contact avec les nouvelles prairies.
- Les nouvelles parcelles converties pourraient servir de zone de transit à un troupeau d'une cinquantaine d'ânes installé sur une pelouse sèche, avant de les transférer après la fauche de juillet au cœur même des prairies inondables du val de Saône pour le pâturage du regain.



1 Abattage d'arbres des peupleraies.



2 Rognage des souches pour lutter contre la reprise du boisement.



3 Stockage des troncs de peupliers avant vente pour une valorisation économique.



4 Labour de la parcelle pour dédier cette surface à l'agriculture : fauche et pâturage de regain.

AVANT ...

ET APRÈS !



Peupleraie des Pinoux avant les travaux de restauration en 2016



Prairie humide issue de la conversion de la peupleraie des Pinoux après les travaux de restauration en 2019

## BUDGET ET PARTENARIATS

### PARTENAIRES TECHNIQUES



Commune de  
**MANZIAT**

*Saint-Bénigne*

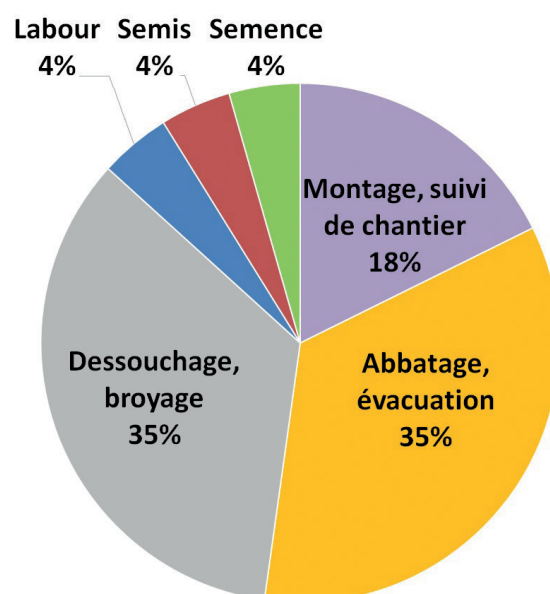


GAEC Froment

### PARTENAIRES FINANCIERS



### RÉPARTITION DES COÛTS DU PROJET



## POUR EN SAVOIR PLUS



Emmanuel Amor  
Chargé de projets  
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes  
[www.cen-rhonealpes.fr](http://www.cen-rhonealpes.fr)  
[emmanuel.amor@cen-rhonealpes.fr](mailto:emmanuel.amor@cen-rhonealpes.fr)